



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0154

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour 2014 -
Délibération cadre

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Conseillère Glatard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0154**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour 2014 - Délibération cadre**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017, approuvé par la Communauté urbaine de Lyon le 12 décembre 2006, fixe pour objectif l'extension du programme de compostage individuel.

Le plan de prévention des déchets et le programme de développement du compostage domestique 2010-2014 reprennent cet objectif en axant davantage le développement du compostage sur l'habitat collectif.

Par une délibération n° 2012-2785 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a approuvé les principes de mise en œuvre du programme de développement du compostage collectif. Les actions de ce programme sont les suivantes :

1 - Poursuite de la promotion du compostage auprès de l'habitat pavillonnaire et collectif :

- diffusion d'un guide sur le compostage,
- création d'un réseau de "guides-composteurs" au sein des communes.

2 - Développement d'actions destinées à l'habitat collectif ou regroupé :

- mise en place d'un réseau de foyers engagés autour du lombricompostage,
- mise en place du compostage partagé en pieds d'immeubles,
- mise en place du compostage collectif au sein des cantines scolaires.

La Communauté urbaine a choisi d'aider financièrement, par le biais de versement de subventions, la mise en place du compostage en pied d'immeuble et dans les cantines scolaires.

Le dispositif est le suivant :

1 - Compostage en pied d'immeuble

La participation la Communauté urbaine correspond à 50 % du coût du projet plafonnée à 5 000 €.

L'objectif est d'accompagner 4 à 8 projets par an, soit 16 à 32 projets sur la durée du programme.

L'enveloppe financière allouée par la Communauté urbaine sur cette action est donc de 160 000 € dont 40 000 € pour l'année 2014.

L'attribution de chaque subvention sera effectuée par arrêté de monsieur le Président pris sur la base des délégations attribuées par le Conseil par l'article 1.11 de la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014 et fera l'objet d'une convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties.

2 - Compostage au sein des cantines scolaires

La participation la Communauté urbaine correspond à 50 % du coût du matériel nécessaire à la réalisation du compost pour les collèges et lycées et 80 % du coût du matériel nécessaire à la réalisation du compost pour les écoles maternelles, primaires et les centres aérés. Cette participation est plafonnée à 20 000 € par projet.

L'objectif est d'accompagner 16 projets sur la durée du programme dont 10 sur l'année 2014.

L'enveloppe financière allouée par la Communauté urbaine sur cette action est donc de 320 000 € dont 200 000 € pour l'année 2014.

L'attribution de chaque subvention sera effectuée par arrêté de monsieur le Président pris sur la base des délégations attribuées par le Conseil par l'article 1.11 de la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014 et fera l'objet d'une convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dispositif prévoyant l'attribution de subventions pour le développement du compostage collectif en pieds d'immeubles correspondant à 50 % du coût du projet dans la limite de 5 000 € et dans le cadre d'une enveloppe de 40 000 € pour l'année 2014,

b) - le dispositif prévoyant l'attribution de subventions pour le développement du compostage collectif au sein des cantines scolaires correspondant à 50 % du coût du matériel nécessaire au compost pour les collèges et lycées et à 80 % du coût du matériel nécessaire au compost pour les écoles maternelles, primaires et centres aérés, dans la limite de 20 000 € et dans le cadre d'une enveloppe de 200 000 € pour l'année 2014,

c) - les deux conventions types à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et chacun des bénéficiaires des subventions dont l'objet est de définir les engagements réciproques de chacune des parties.

2° - Délègue à monsieur le Président le soin de prendre toute décision et de signer tout acte relatif aux subventions à allouer dans le cadre de ces dispositifs.

3° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - subdivision intéressée du compte 204 - fonction 812 - opération n° 0P25O2672.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.